

Valoriser

Vélo Rennes 2020 :

Faire du vélo un mode de déplacement urbain à part entière

Inciter

Développer

Accompagner

promouvoir

Encourager

Conseil Municipal - Lundi 23 novembre 2015



- **Objectif politique : 20% de part modale vélo en 2020 sur la ville de Rennes**
- Fréquentation cyclable en forte progression (+11% par an depuis 2010)
- Évaluation de la politique vélo en cours sur le territoire de Rennes Métropole

4 principaux leviers d'actions pour développer davantage l'usage du vélo à Rennes :

- 1/ Modérer la vitesse en ville (PMV 2020)
- 2/ Améliorer le réseau cyclable
- 3/ Mettre en place des services vélos plus efficaces
- 4/ Promouvoir une véritable culture vélo sur le territoire

N.B : les points 3 & 4 seront à préciser ultérieurement en lien avec les objectifs du futur PDU et les résultats de l'évaluation vélo en cours sur la Métropole.

Améliorer le réseau cyclable existant en créant des itinéraires vélo structurants :

- Traiter les problèmes de discontinuité & les points noirs du réseau cyclable
- Faciliter la circulation des vélos **partout dans la ville** : double-sens cyclable, cédez le passage cycliste au feu, stationnement vélo, etc ...
- **Mettre en œuvre une nouvelle génération d'aménagements cyclables plus sécurisés, plus attractifs, capables d'accueillir 2 à 3 fois plus de cyclistes qu'aujourd'hui.**

=> **Identification d'itinéraires vélos structurants.** Intégration au projet urbain VDR (2030). Intégration PPI voirie pour les tronçons hors ZAC

Le Schéma Directeur Vélo Rennais

1 projet étroitement lié au plan de modération des vitesses.

Les axes vélos structurants sont positionnés le long des voies artérielles (50 km/h maxi) sauf lorsqu'une alternative autre est possible :

- **Liaisons directes Quartiers ↔ centre-ville,**
- **Desserte des grandes zones d'emploi**
- **Continuité cyclable avec les itinéraires cyclables du Schéma Directeur Vélo Métropolitain**

Quartier centre-ville : **le partage de la voirie est la règle (100% ZCA).**

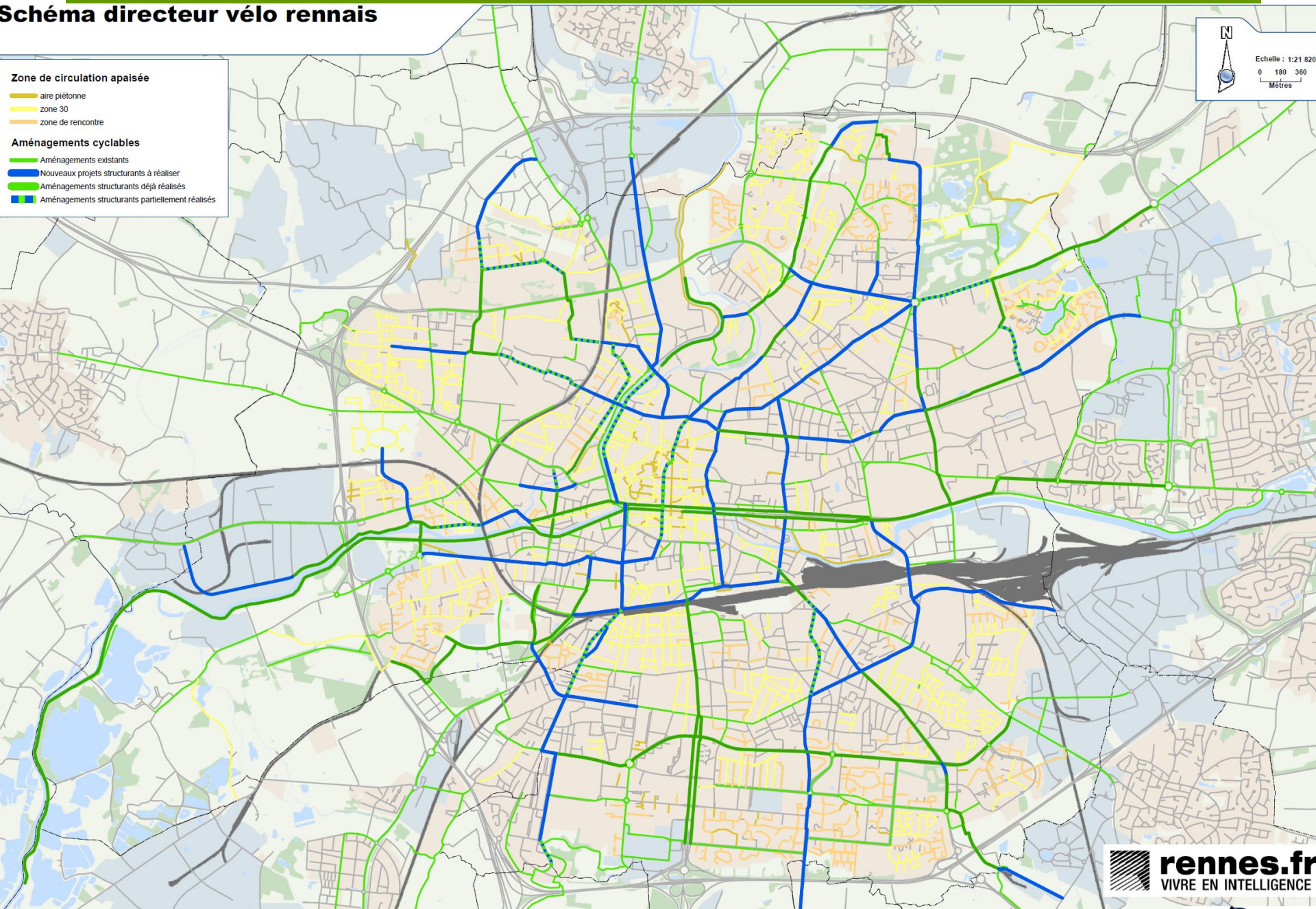
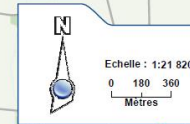
La circulation des cyclistes est facilitée vis-à-vis des modes motorisés (Cédez le passage cycliste au feu, double sens cyclable, SAS vélo...)



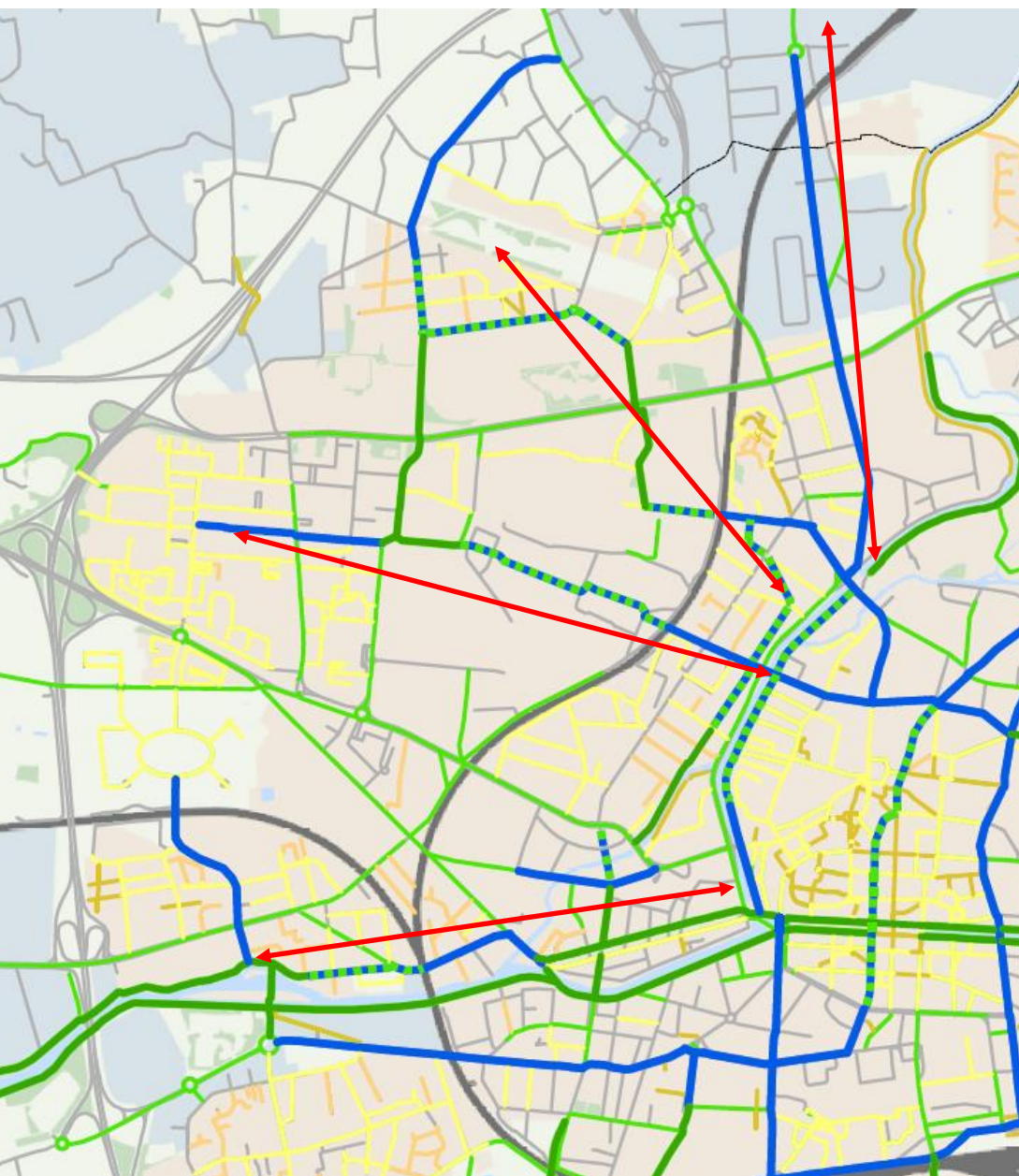
Les itinéraires du schéma directeur vélo Rennais

Schéma directeur vélo rennais

- Zone de circulation apaisée**
- aire piétonne
 - zone 30
 - zone de rencontre
- Aménagements cyclables**
- Aménagements existants
 - Nouveaux projets structurants à réaliser
 - Aménagements structurants déjà réalisés
 - Aménagements structurants partiellement réalisés



Principaux axes structurants (secteur Nord Ouest)



- Beauregard ↔ CV
- Villejean ↔ CV (via CHU)
- Rennes – Saint-Grégoire
- Atalante-Champeaux ↔ CV (via Mail Mitterrand)

+ *Contournement Ouest du CV via la rue Vaneau & la rue Auguste Blanqui*

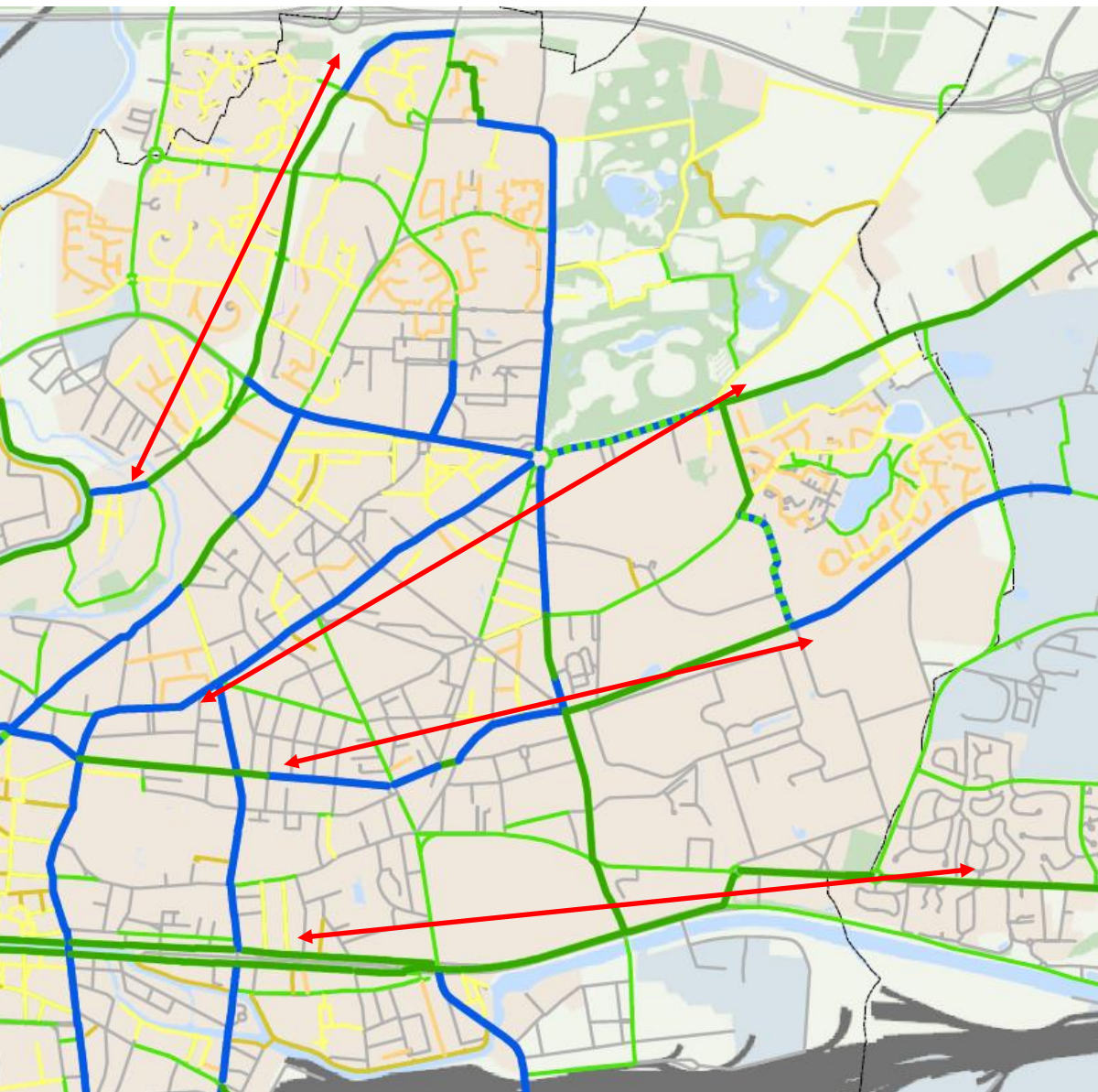
Zone de circulation apaisée

- aire piétonne
- zone 30
- zone de rencontre

Aménagements cyclables

- Aménagements existants
- Nouveaux projets structurants à réaliser
- Aménagements structurants déjà réalisés
- Aménagements structurants partiellement réalisés

Principaux axes structurants (secteur Nord Est)



- Coulée verte Patton ↔ CV
- ZAC st-sulpice ↔ CV
- Beaulieu ↔ CV
- Rennes ↔ Cesson-Sévigné
- Baud-Chardonnet ↔ Gayeulles

+ contournement Est du CV via le Bd R. Laënnec / Rue de Chateaudun / Bd Duchesse Anne

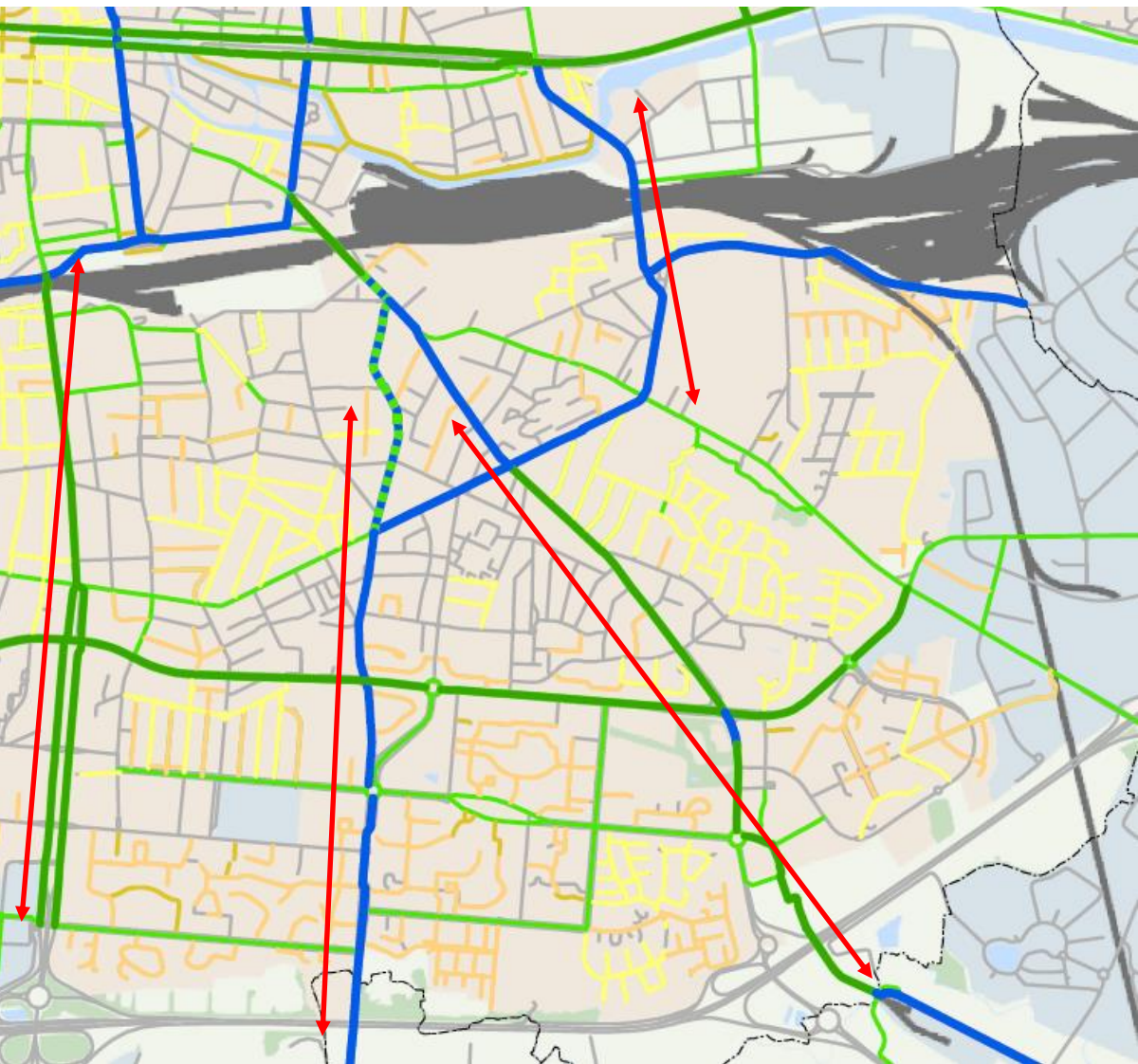
Zone de circulation apaisée

- aire piétonne
- zone 30
- zone de rencontre

Aménagements cyclables

- Aménagements existants
- Nouveaux projets structurants à réaliser
- Aménagements structurants déjà réalisés
- Aménagements structurants partiellement réalisés

Principaux axes structurants (secteur Sud Est)



- Poterie ↔ CV (liaison vers Vern/Seiche & Chantepie)
- La Bintinais ↔ CV (liaison vers Noyal-Ch./Seiche)
- Alma ↔ Gares
- Brequigny ↔ ZI Sud Est

+ *franchissement voie SNCF via Villebois-Mareuil*

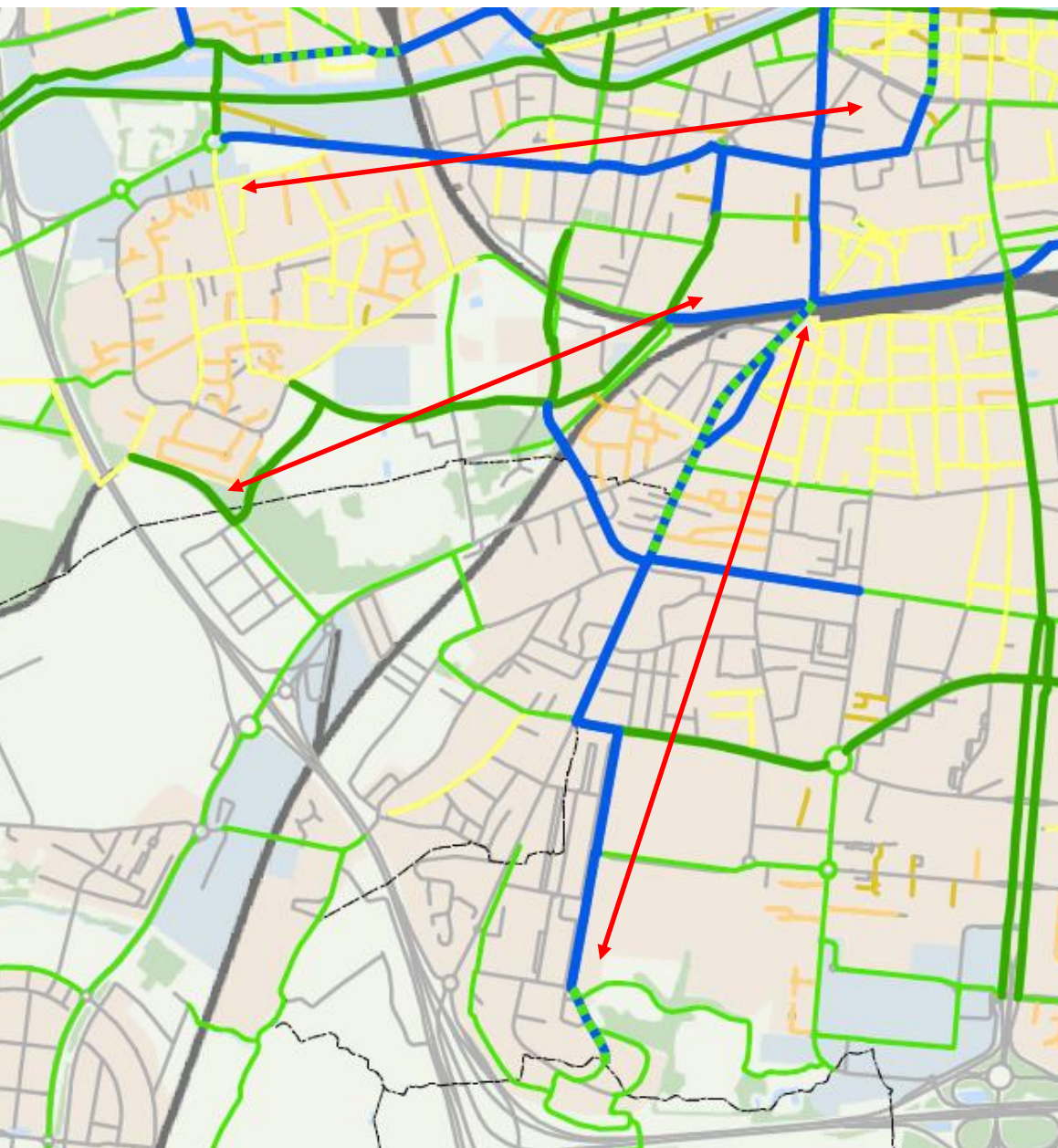
Zone de circulation apaisée

- aire piétonne
- zone 30
- zone de rencontre

Aménagements cyclables

- Aménagements existants
- Nouveaux projets structurants à réaliser
- Aménagements structurants déjà réalisés
- Aménagements structurants partiellement réalisés

Principaux axes structurants (secteur Sud Ouest)



- Cleunay ↔ CV
- La Courrouze ↔ Gares
- Brequigny ↔ CV (liaison vers Chartres de BZH)

+ *Franchissement* voie SNCF (trémie Claude Bernard + Bd Pierre Mendès-France)

Zone de circulation apaisée

- aire piétonne
- zone 30
- zone de rencontre

Aménagements cyclables

- Aménagements existants
- Nouveaux projets structurants à réaliser
- Aménagements structurants déjà réalisés
- Aménagements structurants partiellement réalisés

Zoom sur le secteur Centre-Ville



- Liaison Nord-Sud via Tronjoly/Nemours/Horloge/ pl. du Champs Jacquet / Motte Fablet
- Liaison Villejean – Beaulieu via Legraverend/Hotel-dieu/ Lesage/Sévigné
- Liaison Gares ⇔ CV via Janvier / Gambetta

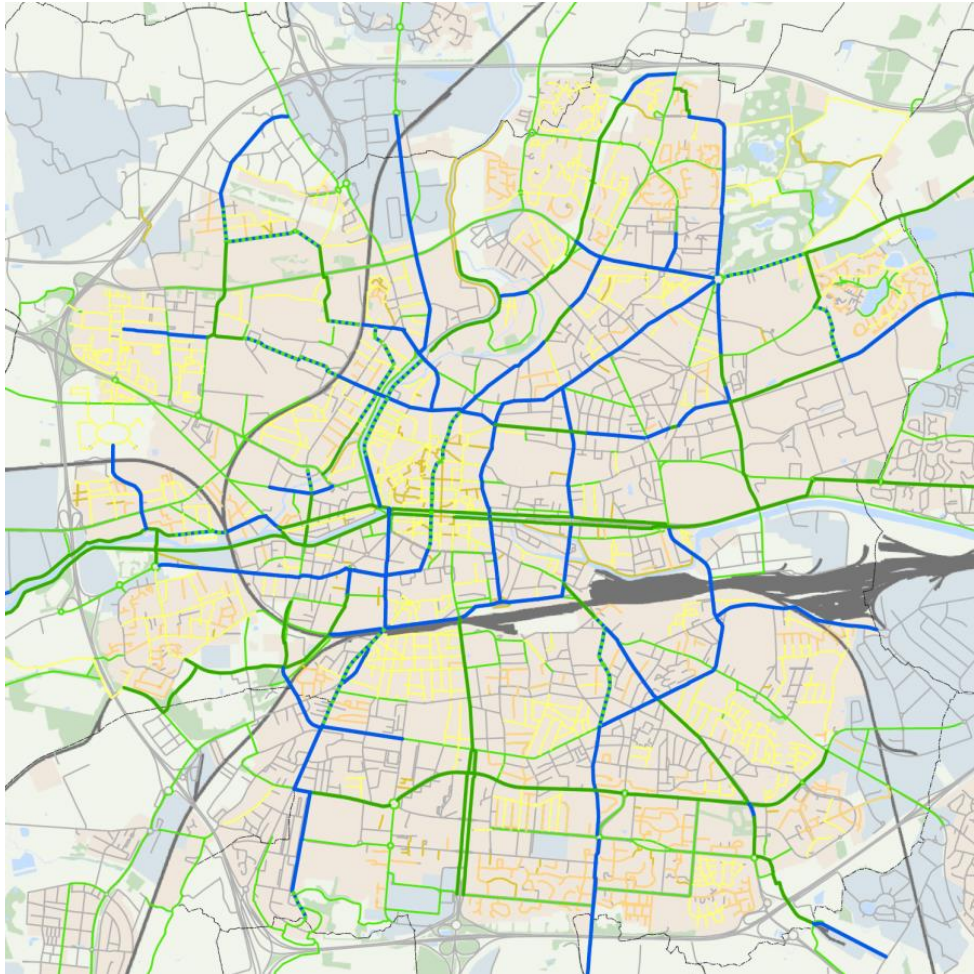
Zone de circulation apaisée

- aire piétonne
- zone 30
- zone de rencontre

Aménagements cyclables

- Aménagements existants
- Nouveaux projets structurants à réaliser
- Aménagements structurants déjà réalisés
- Aménagements structurants partiellement réalisés

Les itinéraires du schéma directeur vélo Rennais



Le réseau en chiffres :

1 réseau constitué ~ **100 km**
d'itinéraires structurants

- **42 km déjà réalisés** (axe Est-Ouest, Coulée Verte Patton, bord de vilaine...)
- **33 km à (ré)aménager**
- **25 km à améliorer** : mise en double sens, sécurisation, cédez-le passage cycliste au feu, SAS vélo, etc...

N.B : sur les 33 kilomètres restant à aménager , 13 km environ sont d'ores et déjà inclus dans le périmètre de ZAC en cours ou à venir.

6 fiches techniques élaborées en concertation avec les associations d'usagers :

1 - Couloirs mixtes bus + vélo

2 - Bandes cyclables

Introduction d'une largeur mini de 1,40 m. En deçà, pas de marquage (sauf situation singulière et/ou temporaire). < 1,40m la continuité cyclable est éventuellement matérialisée par la présence de logos vélo (ssi d<50 m)

3 - Faciliter l'usage du vélo (orientations PAMA)

Généralisation des double-sens cyclables sur toutes les voies limitées à 30 km/h ou moins, SAS vélo aux feux, Cédez le passage cycliste au feu...

4 - Pistes cyclables (uni & bidirectionnelles)

5 - Signalisation horizontale

Adoption du marquage vélo réglementaire.

6 - Itinéraires vélo structurants

Les itinéraires vélo structurants :

- Itinéraires **sécurisés, attractifs** (itinéraires jalonnés), offrant de bonnes conditions de cyclabilité : confort de roulement, itinéraire direct, marquage au sol renforcé, etc...
- Itinéraire le long duquel la circulation des cyclistes est traitée de façon prioritaire.



Un itinéraire structurant n'exclut aucun type d'aménagement a priori. Sa fonction structurante est définie au regard des critères ci-dessus.

Type d'aménagement possible

Bande cyclable sur chaussée (cas des voies artérielles limitées à 50 km/h)

Ssi aménagement sécurisé, i.e présence d'un sas portière de 0,50 cm mini ou absence de stationnement longitudinal.

Largeur minimum (hors sas portière) : 1,50 m hors marquage (1,80m maxi)



Exemple : bande cyclable sur chaussée Avenue Aristide Briand

Type d'aménagement possible

Piste cyclable :

Largeur minimum : 1,50m (1,80m maxi). 2,50m si bi-directionnelle (3,00m maxi) Prioritaires aux intersections (sauf vis-à-vis des voies artérielles)



Piste cyclable rue de l'Alma



Piste bidirectionnelle (Beauregard)

Type d'aménagement possible

Voie mixte bus + vélo (Largeur = 4,50 m si unidirectionnelle)



Rue de la Guibourgère



Bd de tour d'Auvergne

Oui si largeur couloir bus + vélo = 4,50m

Oui si couloirs bus à double sens (L = 6,50m), limités à 30 km/h et fréquence < 20 bus / h et par sens.

Type d'aménagement possible

ZCA :



Dans certains cas, l'axe vélo structurant peut traverser une ZCA (marquage au sol renforcé + traitement spécifique au niveau des carrefours afin d'affirmer la présence des vélos)

Type d'aménagement possible

Cheminement mixte piéton – vélo (hors agglomération) / Voie verte

A apprécier au cas par cas en fonction de la fréquentation de la voie et des usages (vélo, marche, espace de détente, etc...). En milieu urbain, la largeur de la voie devra être de 2,00 m mini.



Exemple : bord de vilaine, canal Ille-et-Rance, chemin de halage, cheminement mixte traversant des parcs, etc...

- Mettre en place une **communication régulière** (en interne & en externe) pour informer sur les évolutions réglementaires, initiatives nouvelles en faveur des modes actifs (ex : Géovélo Rennes, indemnité kilométrique vélo, projets vélos structurants, etc...)
- Soutenir les initiatives citoyennes en faveur du vélo : « vélo école », atelier d'auto-réparation & recyclage des vélos, marquage antivol, etc...
- Initiatives nouvelles mettant en avant les avantages du vélo en ville : gain de temps, bénéfique sur la santé, flexibilité, etc...